

	L'aide à l'organisation des événements sportifs	
	Thème : Sport	
	Objectif stratégique	Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie
	Mission	Favoriser la pratique sportive et encourager la performance
	Territoire	Normandie
	Type d'aide	Subvention

OBJECTIFS

Accompagner l'organisation de manifestations sportives en Normandie pour contribuer à la promotion de la discipline, à l'attractivité des territoires ainsi qu'au rayonnement de la Normandie.

BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Les associations sportives, les communes ou leurs groupements, organisateurs d'événements sportifs

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

Les subventions sont individualisées au regard du projet de l'événement et de son modèle économique. Compte tenu du nombre d'événements, un choix doit être opéré. Sont aidées en priorité les compétitions officielles, à caractère exceptionnel, nationales, internationales. Les championnats régionaux ne sont pas éligibles.

Dans un souci de maillage équilibré et de représentativité des disciplines sportives sur le territoire, la Région pourrait ne pas accompagner nécessairement l'ensemble des événements nationaux ou internationaux. A l'inverse, elle pourrait soutenir ponctuellement des événements promotionnels qui contribuent significativement à la stratégie d'attractivité de la Normandie.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Le formulaire de demande est à déposer au minimum quatre mois avant la date de l'événement, accompagné des informations et/ou pièces suivantes :

- présentation de la manifestation ;
- statuts datés et signés, numéro SIRET de l'association ; composition du bureau ou du conseil d'administration en exercice signée;
- derniers comptes clôturés et certifiés ;
- programme de la manifestation faisant l'objet de la demande ;
- budget prévisionnel de la manifestation - dépenses et recettes - faisant apparaître le montant demandé au Conseil Régional et les autres aides publiques en séparant les contributions volontaires ;

- le cas échéant, bilan d'activités et compte-rendu financier de l'action subventionnée par le Conseil Régional l'année précédente ;
- relevé d'identité bancaire ;
- pour les collectivités, la délibération afférente au projet autorisant la demande d'aide ;
- les engagements pris en matière de communication sur le financement régional (pour les demandes de subvention transmises sous format papier l'annexe à l'article 6-5 Communication du Règlement des Subventions Régionales)

Procédure d'instruction du dossier :

- Pour apprécier l'importance de l'événement, l'avis des présidents des ligues régionales est sollicité.
- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région ;

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

EN SAVOIR PLUS

Décision fondatrice : Assemblée Plénière du 03 avril 2017

Contacts :

Chargé de projet sport : Josselin ALLIX – josselin.allix@normandie.fr
Chargée de gestion : Anne LEGOUBEY – anne.legoubey@normandie.fr
Tél. : 02 31 06 95 59